

AVANT-PROPOS

La récolte 2018 a été riche en défis pour la FSPC, mais également pour les filières des oléagineux et des céréales.

Il y a eu bien sûr la mise en œuvre de l'alternative à la loi chocolatière, pour laquelle les cotisations des producteurs ont dû être augmentées. Un premier bilan est plus que positif, car le système fonctionne comme prévu, les quantités exportées ont été maintenues et le financement suit le budget.

Il y a eu ensuite la grande récolte de céréales panifiables, qui a occasionné de nombreuses discussions sur les capacités de stockage, les stocks stratégiques, les quantités importées et la qualité, notamment en ce qui concerne les protéines. Ici aussi, le bilan est positif car les quantités à déclasser par la FSPC ont pu être limitées, ce qui montre l'intérêt des partenaires pour nos céréales panifiables de haute qualité.

Il y a eu enfin la gestion des maigres quantités de colza, qui ont déçu les producteurs et compliqué la commercialisation pour les transformateurs.

Avec toutes les discussions sur les produits phytosanitaires et la politique agricole, on aurait parfois tendance à négliger le rôle premier de l'agriculture : la production. Un marché bien géré, qui répond aux demandes des transformateurs tant pour la qualité que pour la quantité est tout aussi important pour garantir un revenu décent aux agriculteurs.

Nous avons pu constater, une fois de plus, que les producteurs ne pouvaient affronter les aléas des récoltes qu'en collaboration avec les autres échelons des filières. Le même état d'esprit est aussi nécessaire sur les aspects politiques, qu'il s'agisse de la politique agricole ou des votations popu-

lares. Lorsque l'agriculture est attaquée, c'est toute la filière qui trinque !

A l'époque des réseaux sociaux et médias en ligne, une information, même si elle est fautive, diffamatoire ou invérifiée, peut prendre une ampleur telle qu'il est difficile de la corriger par des arguments scientifiques, concrets ou simplement objectifs.

C'est dans un tel contexte que nous abordons les votations sur les produits phytosanitaires, sans parler d'autres initiatives qui pourraient suivre. Les consommateurs ont perdu le lien avec la production agricole ? Les citoyens ne voient dans l'agriculture qu'une source de nuisance ? Non, le tableau n'est pas aussi noir et de plus en plus de personnes mettent en avant la qualité des produits suisses, leur faible impact sur l'environnement, tout comme leurs autres qualités.

Nous avons un travail de fond à réaliser, pour que nos produits continuent à trouver leur place sur le marché. Comme pour la gestion des quantités, ce travail doit aller plus loin que la production. Les filières en sortiront gagnantes, car tous les échelons seront renforcés !



Fritz Glauser, Président FSPC

TABLE DES MATIÈRES

1 POLITIQUE ET MARCHÉ	2	3 COLLABORATIONS.....	10
POLITIQUE AGRICOLE	2	SWISS GRANUM.....	10
CÉRÉALES PANIFIABLES	2	AUTRES ORGANISATIONS	11
SOUTIENS À L'EXPORTATION.....	3	4 PROMOTION	11
CÉRÉALES FOURRAGÈRES	4	ASSOCIATION « PAIN SUISSE » (APS).....	11
MARCHÉ DES OLÉAGINEUX.....	5	ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS)12	
ACCORD DE LIBRE-ECHANGE.....	5	SUISSE GARANTIE	12
2 ACTIVITÉS DE LA FSPC.....	5	AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	12
ORGANES	5	5 STATISTIQUES	14
COMMUNICATION.....	7		
GESTION DE L'OFFRE.....	7		
PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS	9		

I POLITIQUE ET MARCHÉ

POLITIQUE AGRICOLE

Durant l'année sous revue, la base légale de notre politique agricole n'a que peu évolué. En effet, les mêmes bases sont reprises de la période 2014-2017 jusqu'en 2021.

Par contre, la politique agricole 2022+ commence à se mettre en place : après la consultation sur le projet global, à laquelle la FSPC a participé, viendra le message du Conseil fédéral au Parlement, puis la préparation des ordonnances d'application en 2021.

Si la FSPC peut participer aux procédures de consultations et auditions, nous n'avons par contre que très peu de possibilités d'influencer concrètement et directement la mise en œuvre. La FSPC continuera néanmoins à prendre position et à participer aux groupes de travail auxquels elle est invitée, afin de défendre les intérêts des grandes cultures, notamment les éléments suivants :

- Maintien des droits de douane et des contingents d'importation à leur niveau actuel ;
- Maintien des soutiens spécifiques aux cultures stratégiques (céréales et oléagineux) ;
- Fixation claire des objectifs à atteindre et définition de mesures pertinentes scientifiquement validées ;
- Refus de la régionalisation de la politique agricole.

Initiatives « environnementales »

Les initiatives « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » devraient être soumises au vote populaire en automne 2020 au plus tôt. D'ici là, il faudra convaincre les citoyens de continuer à soutenir l'agriculture suisse. Le travail de communication et d'information devra être sérieux, intense et coordonné, afin de ne pas laisser de place aux fausses informations, parfois diffamatoires, qui circulent dans les médias et les réseaux sociaux.

CÉRÉALES PANIFIABLES

La récolte 2018 de céréales panifiables a à nouveau réjoui les producteurs, avec des rendements satisfaisants, mais surtout une excellente qualité, à part quelques contaminations par les mycotoxines dans certaines régions. Près de 442'000 t de céréales panifiables se sont retrouvées sur le marché, renforçant encore la situation excédentaire d'après la récolte 2017.

Utilisation du contingent d'importation N°27 : céréales panifiables

L'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr, RS 916.01) fixe les modalités pour l'importation de céréales panifiables, à savoir les droits de douane et les quantités.

Pour ces dernières, 70'000 t peuvent être importées avec une charge douanière de Fr. 23.-/dt. Si cette quantité est dépassée, une charge douanière « dissuasive » de Fr. 40.-/dt est appliquée. Il s'agit donc d'une protection quantitative importante pour la filière des céréales panifiables.

Le contingent est libéré en six tranches : quatre tranches de 10'000 t en janvier, mars, mai et juillet, ainsi que deux tranches de 15'000 t en septembre et novembre. Si une tranche n'est pas utilisée, la quantité reste importable jusqu'à la fin de l'année civile. Passée cette date, la quantité non importée devient caduque.

Entre 2011 et 2017, le contingent d'importation N°27 a été systématiquement utilisé dans son entier : les 70'000 t étaient de toute manière importées, pour des questions de qualité ou de prix.

En 2018, suite à l'excellente qualité des récoltes 2017 et 2018, notamment au niveau des teneurs en protéine, mais également en raison de la quantité suffisante et des prix à l'importation parfois élevés, le contingent n'a pas été épuisé : 13'203 t auraient encore pu être importées au 31 décembre 2018.

Sur le 1^{er} semestre 2019, la situation est comparable puisque 18'202 t seulement ont été importées sur les 30'000 t libérées. Comme la demande des transformateurs est stable, les quantités non importées laissent la place à la marchandise indigène, ce qui est particulièrement important lorsque les stocks sont élevés.

En 2018, sur les 56'707 t importées, environ 34'500 t étaient bio.

Pour éviter une pression sur les prix et gérer les quantités, trois mesures ont été prises :

- Utilisation partielle du contingent d'importation N°27 pour l'année 2018 : sur les 70'000 t du contingent, seules 57'000 t ont été importées (voir encadré ci-dessus). Comme la demande des meuniers en céréales est constante, le fait de moins importer laisse la place aux céréales indigènes, ce qui permet de diminuer les stocks. Cette situation a notamment été possible par la gestion des protéines dans le blé panifiable, permettant

de trier certains lots dans les centres collecteurs en fonction des besoins des transformateurs ;

- Renforcement des stocks stratégiques auprès des partenaires du marché ;
- Déclassements par la FSPC (détails dans le chapitre « gestion de l'offre »).

Au niveau de la protection à la frontière pour les céréales panifiables, la charge douanière est restée à son maximum de Fr. 23./dt sur toute la période sous revue. Ce maximum, fixé dans l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr), cumulé à des prix européens fluctuants et à un cours de l'Euro bas, a eu pour conséquence des prix à l'importation entre Fr. 47./dt et Fr. 52./dt pour un blé de qualité Top, soit en-dessous du prix de référence de Fr. 53./dt fixé dans l'OIAgr.

Grâce à une volonté commune de tous les échelons de la filière de maintenir une production et une transformation en Suisse, les prix indicatifs pour les céréales panifiables ont pu rester stables pour la récolte 2018, ce qui a donné un signal positif pour la commercialisation. Les prix indicatifs n'ont malheureusement pas été atteints pour la récolte 2018, en raison des stocks stratégiques dont une partie des coûts a été reportée sur les producteurs. Les déclassements de la FSPC ont néanmoins permis d'éviter une pression encore plus grande sur les prix.

Le 27 juin 2019, les prix indicatifs « récolte » pour les céréales panifiables 2019 ont pu être fixés. Ils restent au même niveau que les prix indicatifs 2018, ce qui donne un signal positif pour la production et la transformation de matières premières indigènes.

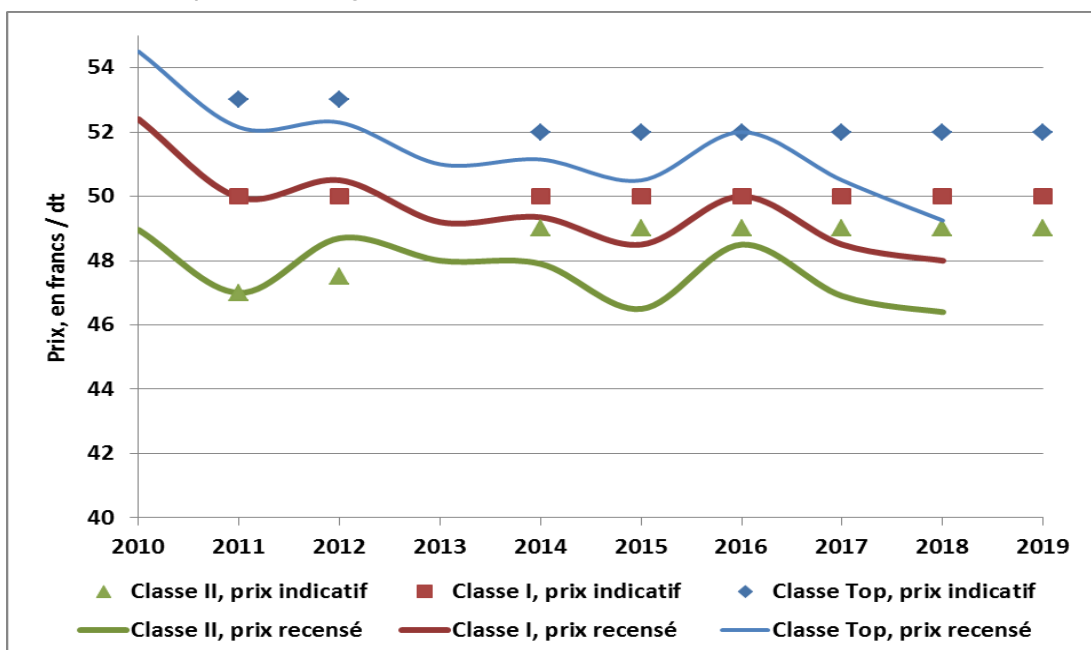
SOUTIENS À L'EXPORTATION

L'année sous revue a été particulière au niveau des soutiens à l'exportation : le système de la loi chocolatière, géré par la Confédération, a laissé la place à une solution entièrement privée dès le 1^{er} janvier 2019.

Aides à l'exportation de la Confédération jusqu'au 31 décembre 2018

La FSPC a participé au „groupe de pilotage pour l'exportation de denrées alimentaires“ de l'Administration fédérale des douanes, dont la dernière séance a eu lieu le 27 septembre 2018. Ce groupe de travail avait un rôle consultatif pour l'utilisation des moyens financiers dans le cadre de la loi chocolatière. Comme les soutiens à l'exportation ont été abandonnés au 31 décembre 2018, le groupe de pilotage n'avait plus de raison d'être.

Pour l'année civile 2018, le budget de la Confédération était de Fr. 94.6 millions, dont Fr. 15.6 millions pour le secteur céréalier. Cet argent a été utilisé, pour des raisons de technique budgétaire, entre décembre 2017 et novembre 2018. A cela viennent s'ajouter 960'000 francs mis en réserve et utilisés en décembre 2018, pour boucler définitivement les comptes. La participation de la Confédération a été revue régulièrement, variant selon les mois entre 65 % et 90 % de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'Union européenne.



Évolution des prix indicatifs et des prix effectifs aux producteurs 2010 - 2019

Aides à l'exportation par la filière jusqu'au 31 décembre 2018

Le reste de la différence de prix était jusqu'à 97.5 % à charge de la FSPC et de la FMS. Les 2.5 % restants étaient à charge des entreprises exportatrices. En 2018 (sur les 13 mois considérés), la FSPC a participé à hauteur de 3 millions de francs pour garantir l'écoulement de près de 40'000 t de farine indigène exportée sous forme de produits transformés. Ces soutiens étaient financés par le fonds d'allègement de marché.

Alternative à la loi chocolatière

L'alternative à la loi chocolatière, développée durant presque quatre ans par les partenaires de la filière céréalière, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. La FSPC avait ouvertement communiqué sur les travaux en cours et les différentes étapes de la mise en œuvre, dont les enjeux sont majeurs pour la filière : maintien des parts de marché à l'exportation, des volumes de transformation pour les meuniers et des surfaces de production ; garantie de pouvoir bénéficier du nouveau supplément aux céréales versés par la Confédération aux producteurs pour un total de 15.8 millions de francs ; gestion des quantités produites pour éviter une pression sur les prix aux producteurs.

L'alternative en vigueur actuellement n'a subi aucun changement par rapport à ce qui était prévu : les producteurs bénéficient d'une contribution pour les céréales panifiables et fourragères d'environ Fr. 120.-/ha. En contrepartie et afin de financer les mesures de gestion de l'offre, les producteurs verront leurs cotisations au fonds d'allègement de marché augmenter. Les cotisations seront prélevées par les centres collecteurs.

L'argent récolté sera utilisé pour gérer les quantités sur le marché par le biais de soutiens privés à l'exportation et, si nécessaire, par des déclassements.

Un premier bilan à la fin juin 2019 est réjouissant : le système fonctionne à satisfaction et les quantités exportées ont pu être maintenues. Les cotisations prélevées sur la récolte 2018 auprès des producteurs permettront d'assurer la part de financement de la FSPC et les contrôles auprès des exportateurs n'ont pas permis de déceler de faille dans le système.

Pour la récolte 2019, les cotisations au fonds d'allègement de marché avaient été augmentées à Fr. 4.63/dt de céréales panifiables, afin de garantir le financement de cette alternative sur une année entière (2^{ème} semestre 2019 et 1^{er} semestre 2020).

CÉRÉALES FOURRAGÈRES

Les céréales fourragères ont également bénéficié de bons rendements en 2018. Malgré cela, les quantités produites ont à peine atteint 430'000 t, alors que les besoins en céréales des fabricants d'aliments se montent à environ 950'000 t. Les bonnes années, la production suisse couvre ainsi la moitié des besoins, mais la moyenne pluriannuelle est proche de 40 % seulement.

Prix indicatifs

Les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2019 ont débouché sur un statu quo, ce qui donne un signal positif à la production.

Céréales fourragères : améliorer l'approvisionnement indigène

Depuis 2017, un groupe de travail géré par l'USP et regroupant les producteurs de céréales, les producteurs de volailles, d'œufs et de porcs ainsi que des représentants de la grande distribution réfléchit aux possibilités d'améliorer la durabilité dans l'alimentation animale.

L'année dernière, trois axes avaient été définis :

- Renforcer la production indigène, principalement de blé fourrager, en améliorant la rentabilité par une augmentation du prix payé aux producteurs ;
- Mieux mettre en valeur les sous-produits de l'industrie agro-alimentaire et étudier des substitutions aux importations ;
- Compléter la production suisse par des importations répondant à des critères écologiques et sociaux stricts.

Pour le premier axe, qui nous concerne directement, des modèles ont été étudiés, afin de financer les 5 à 7 millions de francs nécessaires pour renforcer l'attractivité du blé fourrager. Reporté sur le consommateur, ces coûts correspondraient à environ 5 centimes par poulet ou 0.6 centime par œuf vendu.

Malheureusement, les grands distributeurs n'ont pas souhaité ce report sur le produit final, ce qui bloque la suite des discussions.

Dans cette situation, les deux axes suivants serviront principalement d'arguments marketing, mais ne changeront pas fondamentalement le faible taux d'auto-approvisionnement en matières premières fourragères.

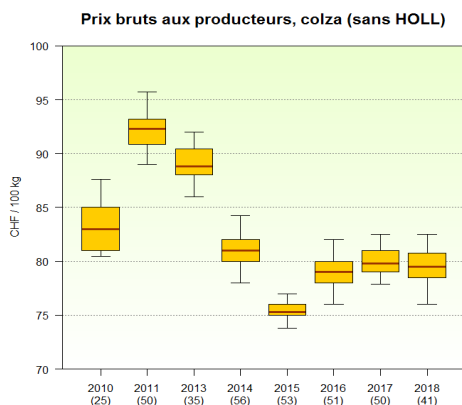
MARCHÉ DES OLÉAGINEUX

Les rendements de colza de la récolte 2018, avec 33 dt/ha, se situaient dans le bas de la fourchette. Conséquence : la quantité attribuée de 90'000 t n'a pas été atteinte, avec une production de 77'500 t. Pour la récolte 2020, la demande des huileries suisses progresse à 106'000 t (2019 : 93'500 t). Cette augmentation fait suite à une demande plus élevée en colza classique, pour remplacer l'huile de palme.

Afin de répondre à la demande plus importante en huile de colza, les huileries n'auront pas les capacités suffisantes pour la transformation du tournesol, malgré une organisation du travail par tranches. Dans un même temps, la demande en huile de tournesol suisse est faible. Pour ces raisons, seules 12'000 t de tournesol ont pu être attribuées en 2019.

Le marché reste stable pour le soja. Les transformateurs peuvent prendre en charge des quantités légèrement plus élevées qu'en 2019. Le potentiel de production n'est cependant pas encore épuisé.

Les années passées ont montré l'importance d'un bon fonctionnement dans la gestion des quantités, en collaboration étroite avec la filière : c'est seulement grâce aux réductions et aux contrôles dans la mise en œuvre que les quantités excédentaires ont pu être réduites, évitant ainsi une forte pression sur les prix.



Evolution des prix aux producteurs pour le colza (sans HOLL).

La gestion des quantités par la FSPC, via le Pool de production oléagineux et les attributions aux producteurs, permet de maintenir les prix au niveau le plus élevé possible. Ainsi, malgré des fluctuations au cours des dernières années, nous pouvons profiter d'une situation relativement stable pour les prix des oléagineux en Suisse.

ACCORD DE LIBRE-ECHANGE

En décembre 2018, après de longues négociations, l'accord de libre-échange avec l'Indonésie a été signé. Des réductions douanières de 20 à 40 % sur l'huile de palme font partie de cet accord, ainsi que des exigences de durabilité et des conditions pour les transports. Cela n'aura pas d'impact sur les prix des oléagineux suisses. La ligne rouge définie par la filière a ainsi été respectée. Les négociations avec la Malaisie sont pour le moment au point mort et une reprise des discussions n'est pas prévue.

En juin 2019, l'UE a convenu d'un accord de libre-échange avec le Mercosur. Cela a fait pression sur la Suisse, qui a conclu en août un accord avec les Etats du Mercosur. La FSPC s'engagera pour que les effets sur les producteurs de céréales et oléagineux soient limités au maximum.

2 ACTIVITÉS DE LA FSPC

La Fédération suisse des producteurs de céréales est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs et s'engage pour de bonnes conditions-cadre politiques, pour une production orientée vers le marché, pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.

ORGANES

Vous trouverez sur notre site internet la composition nominative des différents organes.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (AD)

Les délégués se sont réunis le 13 novembre 2018 à la Seelandhalle de Chiètres (FR) pour leur assemblée ordinaire.

La partie statutaire a été suivie d'un exposé de David Rüetschi (ASSAF-Suisse), avec pour titre « Négociations internationales et risques pour la filière agro-alimentaire suisse : état de situation ».

Il a présenté la situation des négociations avec l'Indonésie, le Mercosur et les USA. Pour la production de denrées alimentaires, les exigences ne ressemblent pas à celles de la Suisse, raison pour laquelle une comparaison est difficile.

COMITÉ

Le Comité de la FSPC s'est réuni à trois reprises durant l'année 2018-2019. Les thèmes centraux sont résumés comme suit :

- 19.09.2018: Fonds d'allègement de marché et loi chocolatière ; préparation de l'AD (comptes, budget, cotisations, programme d'activités) ; budget et soutiens du Pool de production oléagineux ;
- 01.02.2019: gestion des quantités de céréales panifiables ; situation du marché des oléagineux et attributions ; prise de position et intervention sur la PA 2022+ ; accord de libre-échange avec l'Indonésie ; initiative sur l'eau potable propre ;
- 05.06.2019: Situation du marché et gestion de l'offre des céréales panifiables ; actualités et attribution des oléagineux ; prise de position sur l'ordonnance sur les produits phytosanitaires.

COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur gère les nombreux dossiers de la Fédération. Il s'est réuni à neuf reprises, en particulier pour :

- Suivre l'évolution du marché indigène et international ;
- Surveiller et affiner la gestion des quantités des oléagineux 2018 et 2019 ;
- Définir la procédure au niveau de la FSPC pour l'abandon de la loi chocolatière en raison de la suppression des aides à l'exportation ;
- Suivre et surveiller la mise en œuvre de l'alternative à la loi chocolatière ;
- Définir une stratégie pour la négociation des prix indicatifs.
- Approuver les mesures de communications « Actualités céréalières » et « Bulletin de marché » ;
- Suivre les dossiers sur les accords internationaux ;
- Suivre les travaux des commissions « oléagineux » et « maïs », ainsi que les activités de swiss granum, de l'AHCS et de l'APS ;
- Préparer les documents de l'AD pour le Comité (cotisations, comptes, programme d'activités et rapport annuel) ;
- Préparer la prise de position sur la PA 2022+ ;
- Initier des discussions pour le soutien aux céréales fourragères suisses ;
- Accompagner les projets « Protéine dans le blé » et « MaisNet » ;
- Traiter les diverses demandes, consultations et sollicitations.

Le Comité directeur est composé des personnes suivantes : Daniel Dugerdil, Fritz Glauser, Hansjakob Häberli, Hans Marti, Stéphane Teuscher et Jakob Widmer.

COMMISSION « OLÉAGINEUX »

La Commission « oléagineux » est présidée par Daniel Dugerdil et est composée d'acteurs de toute la chaîne de valeur ajoutée. Elle s'est réunie à deux reprises, le 22.08.2018 et le 28.05.2019. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Situation du marché, gestion des récoltes 2017 et 2018, préparation de la récolte 2019 ;
- Elaboration d'une proposition de budget et de soutiens pour la récolte 2019, ainsi que le suivi des finances du Pool de production oléagineux ;
- Observation et suivi consultatif des attributions.

COMMISSION « MAÏS »

La Commission « maïs » a siégé à deux reprises sous la présidence de Jakob Widmer : le 26.11.2018 et le 24.06.2019. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Poursuite du développement d'un outil permettant d'affiner la fumure azotée du maïs, en collaboration avec Agroscope. Le projet débutera en 2019 ;
- Suivi de la problématique de la chryso-mèle et des mesures de lutte ;
- Prise de position sur l'abandon prévu du méthiocarbe (Mesurol), en demandant à l'OFAG de pouvoir conserver cette matière active pour éviter une diminution de la culture du maïs en Suisse ;
- Suivi de l'évolution du marché et de l'état des cultures ;
- Suivi des contaminations par les fusarioses et des teneurs en mycotoxines dans le maïs ;
- Organisation de la journée d'informations de l'IMIR à Aesch (CH) et participation au Comité de l'IMIR.

SECRETARIAT

Le secrétariat assure la gestion opérationnelle ainsi qu'une grande partie de la représentation de la Fédération auprès des différentes institutions. Au 30.06.2019, le secrétariat est composé de quatre personnes : Pierre-Yves Perrin (90 %), ingénieur agronome EPFZ et directeur, Rahel Emmenegger (80 %), ingénieure agronome HES et directrice adjointe, Lisa Studer (60 %), ingénieure agronome EPFZ et responsable de la communication, ainsi que Fanny Bonny (50 %), employée de commerce responsable de la comptabilité.

Pierre-Yves Perrin gère en outre le secrétariat de l'Association des centres collecteurs de céréales de Suisse (ACCCS).

COMMUNICATION

NEWSLETTER

La Newsletter est un E-Mail qui présente les thèmes et activités actuels de la FSPC avec des liens sur les documents plus complets ou des pages internet. Dans l'année sous revue, cinq Newsletter ont été envoyées.

Il est possible de s'inscrire à la Newsletter sur le site internet de la FSPC. Les possibilités de se désinscrire sont précisées dans chaque Newsletter.

SITE INTERNET

La FSPC a régulièrement contrôlé et mis à jour les informations de son site internet durant l'année passée. Vous y trouverez des statistiques, nos communiqués de presse et prises de position, des informations sur les attributions des oléagineux, les « Actualités céréalières » et les « Bulletins de marché ».

« ACTUALITÉS CÉRÉALIÈRES »

La FSPC a informé ses membres à quatre reprises via les « Actualités céréalières » durant l'année sous revue, dans le Bauernzeitung et dans l'Agri, avec les thèmes suivants :

- 03.08.2018 : prix indicatifs stables et Fête du Blé et du Pain ;
- 12.10.2018 : alternative à la loi chocolatière ;
- 15.02.2019 : gestion des quantités et PA 2022+ ;
- 10.05.2019 : oléagineux.



Les faits présentés dans les « Actualités céréalières » sont accompagnés de dessins humoristiques.

BULLETINS DE MARCHÉ

Les *Bulletins de marché* de la FSPC sont envoyés aux délégués et suppléants, premiers intervenants et membres du Comité. Ils sont également disponibles sur notre site Internet et envoyés par E-mail avec la Newsletter.

Les quatre *Bulletins de marché* publiés durant l'année sous revue ont fourni des informations objectives sur les thèmes suivants en lien avec les marchés :

- Juillet 2018 : Prix producteurs pour la récolte 2017, perspective pour les céréales panifiables 2018 et 2019 ;
- Septembre 2018 : situation quantitative du colza ; évolution des prix en Suisse et à l'international ; Fête du Blé et du Pain ;
- Mars 2019 : récolte 2018 et situation du marché ;
- Juin 2019 : prix producteurs pour la récolte 2018 ; perspectives pour les céréales panifiables 2019 et 2020.

MÉDIAS ET EXPOSÉS

Au cours de cet exercice, la FSPC a publié neuf communiqués de presse et rédigé ou participé à la rédaction de cinq articles pour la presse agricole. L'alternative à la loi chocolatière a constitué un thème très demandé durant l'année écoulée et la FSPC est intervenue à de nombreuses reprises pour des exposés. La FSPC a également participé, en qualité d'orateur, à neuf assemblées ou événements ; elle a donné six sessions de formation dans des écoles d'agriculture, sur les mécanismes des marchés et la politique céréalière.

FOIRES ET EXPOSITIONS

La FSPC a mis à disposition son matériel publicitaire et son matériel de stand pour plusieurs expositions. Les centres collecteurs, paysans et organisations agricoles apprécient grandement cette offre.

GESTION DE L'OFFRE

ALLÈGEMENT DU MARCHÉ DES CÉRÉALES

Pour les céréales panifiables, l'allègement de marché est basé sur deux piliers : d'une part le déclassement en céréales fourragères et, d'autre part, les soutiens à l'exportation dans le cadre de l'alternative à la loi chocolatière. Les deux mesures sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs au fonds d'allègement de marché se montaient à Fr. 0.82/dt pour la récolte 2017. Elles ont été augmentées à Fr. 2.63/dt pour la récolte 2018, puis à Fr. 4.63/dt dès la récolte 2019, afin de disposer du financement nécessaire. La Confédération verse dès 2019, en contrepartie, un montant de 15.8 millions de francs aux producteurs, sous la forme d'un supplément aux céréales d'environ Fr. 120.-/ha.

Récolte 2018 : quantités déclassées

Suite à deux récoltes consécutives (2017 et 2018) marquées par des rendements élevés et une bonne qualité, la FSPC, en collaboration avec les partenaires de la filière, a pris différentes mesures pour gérer les quantités. Ainsi, le contingent d'importation N°27 n'a pas été entièrement utilisé sur l'année céréalière 2018-2019 : près de 26'000 t n'ont pas été importées sur les 70'000 t libérées, ce qui laisse la place aux céréales panifiables indigènes. Ensuite, les stocks stratégiques auprès des partenaires ont été complétés, en raison de la bonne qualité de la récolte 2018. Cette quantité pourra être utilisée en cas de récolte qualitativement ou quantitativement plus faible.

En décembre 2018, la FSPC a publié un appel d'offres pour le déclassement du solde des quantités excédentaires, laissant ouvert la quantité et la qualité.

Sur un total de seulement 28'420 t proposées au déclassement, le Comité directeur a établi des contrats de déclassement pour 22'905 t, pour un coût de 2.8 millions de francs, soit en moyenne Fr. 12.25/dt.

Sur les onze dernières récoltes, la FSPC a procédé à des déclassements pour un total de 152'000 t, soit 3 % de la quantité de céréales panifiables produites. Sur la même période, les quantités importées dans le cadre du contingent d'importation N°27 ont dépassé les 70'000 t usuelles à quatre reprises, sur demande de la filière et pour combler des manques sur le marché indigène, pour environ 80'000 t.

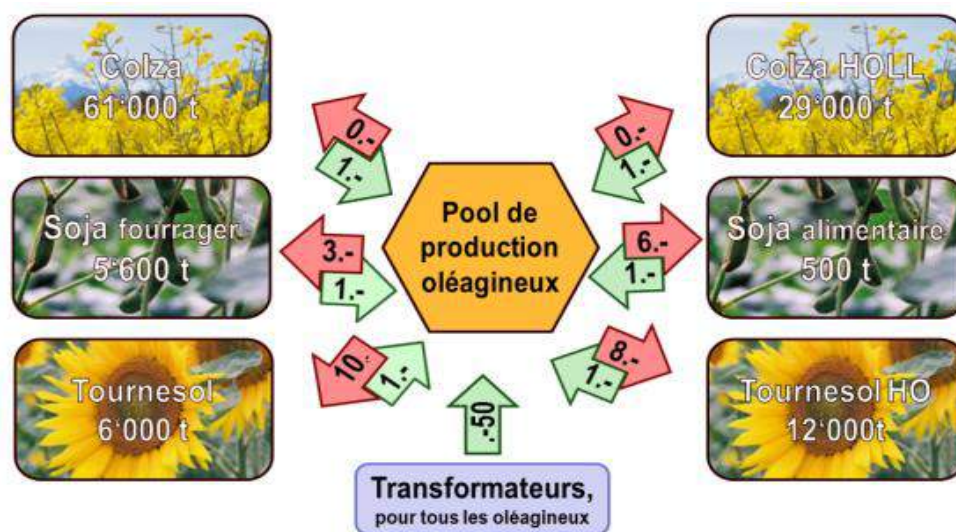
SOUTIENS À L'EXPORTATION

Dès le 1^{er} janvier 2019, la Confédération ne soutient plus les exportations de produits transformés à base de céréales. La filière céréalière a mis en place une alternative à l'ancienne « loi chocolatière », qui reprend les mêmes bases, mais de manière privée uniquement (voir chapitre I pour le fonctionnement).

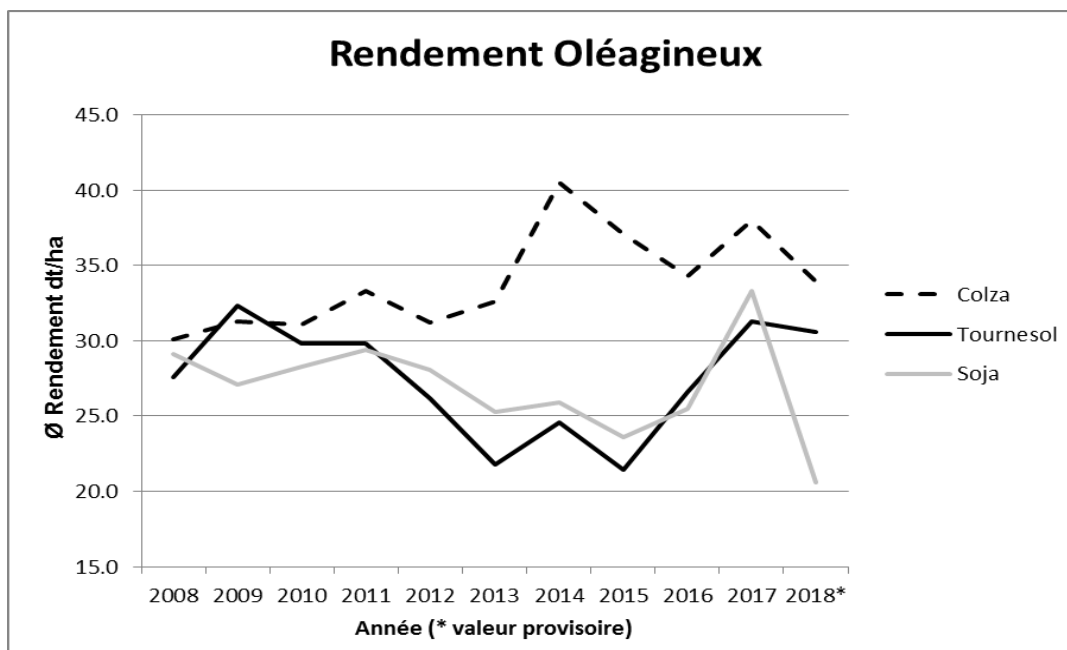
Les soutiens à l'exportation permettent de maintenir les volumes exportés, soit environ 36'000 t de farine par année, ce qui correspond à environ 48'000 t de céréales panifiables. Avec le nouveau système mis en place, le coût à charge de la FSPC se monte à environ Fr. 43.-/dt de farine, soit au total environ 15.5 millions de francs budgétés. En contrepartie, la Confédération verse dès 2019 un paiement direct appelé « supplément aux céréales » d'environ Fr. 120.-/ha, pour un montant total de 15.8 millions de francs.

POOL DE PRODUCTION OLÉAGINEUX (PPO)

Le Pool de production oléagineux (PPO) a pour objectif le maintien de la production et de la transformation d'oléagineux en Suisse. Un équilibre entre l'offre et la demande permet d'optimiser les parts de marché et d'obtenir les meilleurs prix possibles. Le PPO doit jouer ici le rôle « d'instrument de péréquation » pour les différents oléagineux. Les transformateurs financent Fr. 0.50/dt et les producteurs Fr. 1.-/dt au Pool de production oléagineux. Le fonctionnement détaillé du pool peut être consulté sur le site internet de la FSPC.



Fonctionnement du Pool de production oléagineux, récolte 2018



Evolution des rendements des oléagineux 2007 - 2018. Source : swiss granum

ATTRIBUTION DES OLÉAGINEUX

Le colza est très demandé et, comme pour la récolte 2019, tous les producteurs ont reçu une attribution pour la quantité demandée pour la récolte 2020. Pour le tournesol de la récolte 2020, des réductions ont dû être faites pour la première fois, car la capacité de transformation des huileries est insuffisante et la demande du marché faible.

La récolte de colza 2018 a montré des rendements en-dessous de la moyenne, avec 33.9 dt/ha. Les rendements de tournesols étaient très bons, comme en 2017, avec 30.6 dt/ha. Le soja, avec 20.6 dt/ha, se situait nettement en-dessous du record de l'année précédente de 33.3 dt/ha, et également en-dessous de la moyenne pluriannuelle. Le colza et le soja ont apparemment plus souffert de la sécheresse que le tournesol.

PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS

La FSPC a été consultée à huit reprises au cours de l'exercice sous revue. Outre la prise de position la plus importante au sujet de la PA 2022+, la FSPC a également répondu aux demandes en lien avec le trafic de perfectionnement ou les produits phytosanitaires. Pour ces derniers, il s'agissait de se positionner sur le retrait de plusieurs matières actives. La FSPC ne s'est opposée à ces retraits qu'à une seule occasion, à savoir le méthiocarbe utilisé en traitement de semences sur le maïs pour lutter contre les corneilles. Une interdiction du Mesurol aurait des conséquences négatives sur la culture du maïs en Suisse, d'autant plus qu'il

n'existe actuellement aucune alternative. La FSPC a demandé de pouvoir continuer à utiliser le Mesurol, sous un régime d'exception ou d'indication lacunaire, jusqu'à ce qu'un produit de remplacement soit disponible.

Le maïs sous pression

Durant l'année 2018-2019, deux consultations importantes ont eu lieu au sujet du maïs.

La première concernait la matière active méthiocarbe, présente dans le Mesurol et utilisée en traitement de semences comme répulsif contre les corneilles. L'OFAG, suivant l'UE, propose d'interdire cette matière active, ce qui aurait des conséquences très négatives sur la culture du maïs. En effet, aucune alternative valable n'existe aujourd'hui, alors que les populations de corneilles ont tendance à augmenter. La FSPC s'engage pour trouver une solution, afin de conserver les surfaces de production.

La deuxième concernait l'ordonnance sur la protection des végétaux, qui détermine notamment le statut d'organisme de quarantaine de la chrysomèle du maïs, ainsi que l'obligation de lutte. En Suisse, les mesures de prévention ont permis d'éviter la propagation de la chrysomèle, qui n'a jusqu'à présent été décelée que ponctuellement sur les grands axes routiers. Il est essentiel de poursuivre ces efforts. Un projet pilote est mené dans le canton de Lucerne pour étudier les possibilités de faire évoluer les mesures de lutte, en évitant la propagation de l'insecte.

La FSPC s'est aussi positionnée contre l'abandon du référendum facultatif dans le cadre des accords de libre-échange. Il est important que ce référendum facultatif reste à disposition du Parlement si nécessaire.

La FSPC s'est également engagée, en collaboration avec la filière, pour atténuer les effets négatifs d'un accord de libre-échange avec l'Indonésie.

Sur les sujets qui ne concernaient pas directement la FSPC, cette dernière a fait part de ses remarques à l'USP ou à swiss granum.

3 COLLABORATIONS

SWISS GRANUM

COMMISSION „MARCHÉ - QUALITÉ CÉRÉALES“

Les activités principales de cette commission, qui a siégé à trois reprises durant l'année sous revue, peuvent être résumées comme suit :

- Prix indicatifs de la récolte 2019 : les prix indicatifs pour les céréales panifiables et les matières premières fourragères sont restés inchangés, ce qui donne un signal positif aux producteurs, mais également pour toute la filière ;
- Réflexion sur la possibilité de gérer des stocks stratégiques de céréales panifiables au niveau de la filière (projet abandonné et laissé aux différents acteurs) ;
- Suivi de la problématique des importations de pain et produits de boulangerie et réflexion sur les mesures envisageables ;
- Transparence du marché : estimations et recensements de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2018 ;
- Adoption des conditions de prise en charge pour la récolte 2019 ;
- Adaptation du règlement sectoriel Suisse Garantie pour le 1^{er} juillet 2019.

COMMISSION « MARCHÉ TRANSFORMATION OLÉAGINEUX »

Les activités principales de cette commission peuvent être résumées comme suit :

- Clarification de la prise en charge et de la commercialisation de la récolte 2018 de colza ;
- Transparence du marché : échanges d'informations, publications des prix et des quantités contractées ;

- Réflexions pour améliorer les estimations et recensements de récolte, afin de faciliter la commercialisation ;
- Réflexions sur la faisabilité d'une étude sur la durabilité du colza suisse ;
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2019.

Cette commission, pour la période sous revue, a siégé à deux reprises.

COMMISSIONS TECHNIQUES

D'entente avec l'OFAG, les trois commissions techniques (CT «céréales panifiables», CT «céréales fourragères et protéagineux» et CT «oléagineux») fonctionnent également comme «commissions d'experts» pour le Catalogue national.

Ces commissions affinent les exigences pour l'expérimentation et l'inscription des variétés, sélectionnent les variétés à tester, planifient les essais variétaux, établissent et publient les listes recommandées (LR). La liste des membres des différentes commissions techniques ainsi que les listes recommandées peuvent être consultées sur www.swissgranum.ch ou www.fspc.ch.

GRUPE DE TRAVAIL « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

Ce groupe de travail se réunit deux à trois fois par année, entre juillet et octobre, pour faire le point sur les résultats du monitoring mycotoxines et émettre des recommandations aux partenaires de la filière.

La récolte 2018 a bénéficié de très faibles contaminations en mycotoxines, ce qui était très positif. Certains lots ont néanmoins été contaminés, parfois fortement : entre 6'000 et 7'000 t de blé panifiable ont ainsi dû être commercialisées en blé fourrager et environ 300 t ont dû être détruites. Les différences régionales étaient très marquées.

La récolte 2018 de maïs grain n'a pas rencontré de problème majeur.

Au niveau des recommandations, rappelons les mesures préventives suivantes : éviter une rotation trop chargée en céréales et en maïs, éviter le semis de céréales après du maïs grain ou du maïs d'ensilage, enfouir proprement les résidus de récolte (labour) et choisir des variétés de céréales peu sensibles.

GRUPE DE TRAVAIL « MARQUE DE GARANTIE »

Ce groupe de travail, qui s'occupe du règlement sectoriel Suisse Garantie pour les céréales et oléagineux, n'a pas siégé durant l'exercice sous revue.

AUTRES ORGANISATIONS

UNION SUISSE DES PAYSANS (USP)

La FSPC représente les intérêts des producteurs de céréales au sein de l'USP. Par ce biais, nos positions peuvent être représentées avec plus de poids face à des tiers. Nos arguments permettent de défendre les producteurs de céréales, mais également le secteur des grandes cultures dans son ensemble.

La FSPC, durant la période sous revue, a participé activement à la commission « production végétale » ainsi qu'à la plateforme « produits phytosanitaires ». Celles-ci servent à l'échange d'informations et une communication homogène. Une coordination dans la communication est particulièrement importante en relation avec l'utilisation des produits phytosanitaires.

La FSPC participe également aux travaux préparatoires organisés par l'USP dans le cadre de la PA 2022+.

AGRIMMO, AGROSOLUTION, DSP, PAG-CH, FRAG, SWISSEM

La FSPC collabore avec d'autres organisations, parmi lesquelles :

- Agrimmo : représentation au Conseil d'administration pour la gestion du bâtiment de la Belpstrasse 26, en partie propriété de la FSPC ;
- Agrosolution : représentation au Conseil d'administration ;
- Delley Semences et Plants (DSP) : représentation au Conseil d'administration ;
- Plateforme Grandes Cultures Suisses (PAG-CH) et Forum Recherches Ackerbau Grandes cultures (FRAG) : échanges d'informations et de connaissances, évaluation des activités et propositions de recherches pour Agroscope. La présidence du FRAG est assurée par Pierre-Yves Perrin ;
- Swissem : groupes de travail « céréales » et « semences bio ».

4 PROMOTION

ASSOCIATION « PAIN SUISSE » (APS)

L'Association Pain Suisse (APS) a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'APS sur le site internet www.painsuisse.ch.

Au cours des derniers mois, l'APS a porté son attention sur le plan de financement dès 2020. Dans le futur, le financement sera assuré à parts égales entre tous les échelons de transformation, avec pour objectif une augmentation du budget. De nouveaux acteurs du commerce de détail ont rejoint l'Association et le Comité se compose à parts égales de représentants de tous les échelons. En février, une séance extraordinaire du Comité a eu lieu, afin de définir les valeurs à communiquer ainsi que la stratégie, qui a été validée en avril. Un sondage auprès des consommateurs fait partie des prochaines étapes pour pouvoir mentionner le « Pain suisse » sur le point de vente.

Au total, l'Association a dépensé environ Fr. 660'295.- en 2018, financés pour moitié par les membres et pour moitié par les mesures de promotion des ventes de la Confédération.

Parmi les mesures les plus importantes en 2018, citons :

- Réseaux sociaux : communication sur Facebook, Instagram et par des Newsletter destinées aux consommateurs et aux spécialistes ;
- Réalisation de nombreux articles techniques, reportages et films pour une diffusion via le site internet, la Newsletter ou les médias sociaux ;
- Distinction « Nous misons sur le pain suisse » pour 38 établissements dans le cadre de Best of Swiss Gastro ;
- Calendrier de l'Avent en décembre ;
- Quatorze cours au centre de compétence Richemont ;
- Contributions aux réseaux sociaux par des posts, des vidéos et des recettes provenant de neuf régions ;
- Développement des publications ;
- Co-organisation de la Journée Qualité du blé et de la Fête du Blé et du Pain.

ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS)

L'objectif de l'association « Huile de colza suisse » est d'améliorer l'image de l'huile de colza, en particulier grâce à ses particularités diététiques exceptionnelles, de promouvoir les ventes et de gagner des parts de marchés dans le secteur des ménages privés et de la gastronomie. La composition de l'Association peut être consultée sur www.colza.ch.

En 2018, l'AHCS a dépensé près de Fr. 1'000'431.-, dont Fr. 488'000.- provenaient des mesures de promotion des ventes de la Confédération. Le reste est financé par les cotisations des membres.

La décision d'aborder également la gastronomie en plus des ménages a été poursuivie durant cette année. Pour ce faire, les mesures de marketing et les priorités suivantes ont été mises en œuvre en 2018 :

- Campagne avec des affiches, des annonces et des rapports techniques dans les presses grand public et spécialisée ;
- Concours on-line au printemps via la revue spécialisée Migusto de la Migros et Annemarie Wildeisen ;
- Concours on-line en automne sur les étiquettes des bouteilles d'huile de colza achetées à la Coop, ainsi que via les magazines Annemarie Wildeisen et Migusto ;
- Campagne d'informations destinée à la gastronomie, dans les canaux spécifiques ;
- Collaboration médiatique avec Annemarie Wildeisen.



La brochure actuelle de l'AHCS avec tout ce qu'il faut savoir à propos de l'huile de colza suisse.

SUISSE GARANTIE

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza, de soja alimentaire et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance Suisse Garantie. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

Informations et documents

Le site internet www.swissgranum.ch fournit des informations sur Suisse Garantie, les formulaires d'inscription pour tous les échelons de la filière, ainsi que le règlement de branche.

La FSPC va poursuivre son engagement pour que le pain et les produits de boulangerie bénéficient du logo Suisse Garantie également sur le front de vente. Cela permettrait de se différencier des produits importés.

AGRO MARKETING SUISSE (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. L'AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance Suisse Garantie. La FSPC est représentée au comité et dans les commissions techniques d'Agro-Marketing Suisse (AMS) par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec [swiss granum](http://swissgranum.ch).

Le Comité d'AMS s'est particulièrement investi dans les éléments suivants :

- Suivi des travaux de l'Association Stratégie Qualité et réflexion sur une collaboration et l'utilisation de synergies ;
- Révision de la stratégie d'AMS, notamment par la tenue de workshop avec les membres.

5 STATISTIQUES

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis ① (Fr./dt)			Prix indicatifs (Fr./dt)								
	1990	1995	2000	2010	2013 «récolte et après- récolte»	2014 «récolte»	2015 «récolte»	2016 «récolte»	2017 «récolte»	2018 «récolte»	2019 «récolte»	
Blé Top	112.00			Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	
Blé I	107.00	104.00	75.00			50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Blé II	103.00	97.00	70.00			49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00
Blé III	99.00					45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	-	-
Blé biscuit	98.00	100.00	69.00			49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00
Seigle	105.00	93.00	62.00			40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00
Epeautre A	98.00	98.00	66.00		56.00/54.00	56.00	56.00	56.00	56.00	56.00	56.00	56.00
Epeautre B			52.00									

①: Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

Prix indicatif jusqu'en 2010: prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge
Prix indicatif dès 2011: Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Source : FSPC et swiss granum

Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)

	Prix indicatifs (Fr./dt)									
	2000	2005 ^①	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Blé fourrager		43.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	47.00	40.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	48.00	41.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	43.00	37.00	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs	49.00	42.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagineux	53.00	46.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	47.00	43.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc		51.00	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.00

^① : Diminution du droit de douane au 1^{er} juillet 2005 de Fr. 3.- par 100 kg pour les matières riches en énergie et de Fr. 1.- par 100 kg pour les matières riches en protéine.

Prix indicatif : prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Sources : USP et swiss granum

Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)

	Prix garantis ^① (Fr./dt)		Prix moyens ^② (Fr./dt)						
	1995	1999	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Colza	165.00	150.00	ca. 70.00	78.76-81.76	71.55-74.55	74.43-77.43	73.73-76.70	73.88-76.88	74.99-77.99
Tournesol	165.00	165.00	ca. 73.00	80.75-83.75	76.83-79.83	76.49-79.49	76.49-79.49	76.14-79.14	75.80-78.80
Tournesol «high oleic»				84.70-87.70	82.81-85.81	80.60-83.60	79.25-82.25	81.62-84.62	83.32-86.32
Soja ^③		165.00	50.00 - 55.00	53.69-56.69	49.98-53.98	53.45-56.46	53.20-56.20		38.00-44.00

^① : Prix de prise en charge par la Confédération

^② : Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

^③ : Dès la récolte 2019, la fourchette de prix est pour le soja fourrager. Auparavant, il s'agissait de soja alimentaire.

Sources : OFAG et swiss granum

Tableau 4 : Evolution des surfaces en hectares (ha)

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019*
Blé panifiable ^①	97'249	99'694	94'109	83'744	77'853	75'654	75'443	75'541	75'000	75'480
Seigle	3'446	6'862	3'643	1'677	2'248	1'928	1'985	2'004	1'900	2'000
Epeautre	2'609	2'667	1'467	2'428	4'136	3'985	4'607	4'978	5'700	5'500
Autres céréales panifiables ^②	115	213	41	190	138	164	273	402	425	635
Total cér. panifiables	103'419	109'436	99'260	88'039	84'375	81'731	82'308	82'925	83'025	83'615
Blé fourrager ^③				6'334	9'057	8'309	8'276	6'377	6'300	6'420
Orge	60'036	54'681	45'741	37'689	28'949	28'548	28'641	28'088	28'400	27'700
Triticale	10'480	6'135	10'306	11'811	10'274	8'252	8'721	8'523	8'300	7'600
Avoine	10'431	8'342	5'067	2'950	1'789	1'587	1'684	1'899	1'900	1'600
Maïs grains ^④	27'367	26'088	22'006	20'612	15'208	12'564	14'166	15'192	15'250	15'800
Autres céréales fourragères	234	566	291	254	170	196	221	245	250	220
Total cér. fourragères	108'548	95'812	83'411	79'650	65'447	59'456	61'709	60'324	60'400	59'340
Total céréales	211'967	205'248	182'671	167'689	149'822	141'187	144'017	143'249	143'425	142'955
Pois protéagineux	1'676	1'921	2'581	4'807	3'483	4'355	4'553	4'109	4'300	3'900
Féverole	159	307	275	272	274	556	646	1'039	1'050	1'000
Lupin			36	99	59	105	115	115	120	180
Autres protéagineux							676	815	880	880
Total protéagineux	1'835	2'228	2'892	5'178	3'816	5'016	5'990	6'078	6'350	5'960
Colza	16'813	14'474	14'343	17'651	21'806	23'432	20'979	20'419	24'000	23'800
Tournesol		461	3'579	5'083	3'563	4'568	4'885	5'258	5'450	5'700
Soja	1'075	1'747	952	1'518	1'087	1'719	1'765	1'695	1'700	1'900
Autres oléagineux					178	172	206	243	273	281
Total oléagineux	17'888	16'682	18'874	24'252	26'634	29'891	27'835	27'615	31'423	31'681

① : Classes Top, I, II, III et biscuit

② : Y compris nouvelles espèces dès 2016

③ : Variétés de blé fourrager selon liste recommandée

④ : nouvelle méthode de calcul dès 2011

* provisoire

Sources : USP et swiss granum

Tableau 5 : Evolution des volumes de production en tonnes

	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018*
Blé panifiable (propre à la panif.)			384'100	376'028	387'617	292'937	411'975	384'394
Epeautre (propre à la panif.)			} 15'500	12'826	12'947	12'100	19'196	20'454
Seigle (propre à la panif.)				10'072	11'179	7'831	11'325	9'654
Autres cér. panifiables (propres à la panif.)				467	553	2'259	3'535	4'375
Cér. panifiables (propres à la panif., incl. semence)				399'600	399'393	412'296	315'127	446'031
Blé panifiable (déclassé, impropres à la panif.)			76'300	58'034	54'170	25'800	40'124	29'675
Autres cér. panifiables (impropres à la panif.)			3'000	5'865	1'013	1'370	1'038	380
Blé fourrager			43'700	57'024	54'452	38'002	45'454	44'585
Orge	324'375	267'103	225'575	169'920	193'737	154'776	210'112	177'179
Avoine	50'421	24'953	14'213	7'948	7'001	5'734	8'157	6'803
Triticale	52'578	61'898	66'577	56'705	48'270	34'592	50'286	46'035
Maïs grain sk	225'415	211'922	198'260	142'858	112'529	143'373	50'286	133'705
Autres cér. fourragères	1'142	1'462	2'000	883	1'127	935	1'257	1'120
Total cér. fourragères			629'625	499'237	472'299	404'582	406'714	439'482
<i>Dont céréales panifiables, déclassées, impropres à la panification.</i>			79'300	63'899	55'183	27'170	41'162	30'055
Semences de céréales panifiables	20'600	18'500	18'000	15'837	16'125	15'418	15'418	15'475
Semences de céréales fourragères	12'800	11'000	9'000	9'118	8'239	7'886	7'886	6'725
Total semences de céréales	33'400	29'500	27'000	24'955	24'364	23'304	23'304	22'200
Total céréales	33'400	29'500	1'056'225	923'585	908'959	743'013	876'049	880'559
Pois protéagineux	6'697	8'954	17'900	14'537	15'033	9'021	14'118	12'479
Féverole	782	1'137	1'200	851	1'472	1'691	3'184	2'614
Autres protéagineux			300	189	311	2'037	3'803	2'922
Total protéagineux	7'479	10'091	19'400	15'577	16'816	12'749	21'105	18'015
Colza	43'215	39'060	58'800	67'900	87'004	71'900	77'612	77'478
Tournesol		11'666	15'000	10'600	9'789	13'000	16'449	16'513
Soja	2'611	3'750	4'000	3'076	4'054	4'500	5'642	3'740
Autres oléagineuxj				400	333	352	478	439
Total oléagineux	45'826	54'476	77'800	81'976	101'180	89'752	100'181	98'170

① : y compris nouvelles espèces dès 2016

* provisoire

Sources : USP et swiss granum

② : nouvelle méthode de calcul dès 2011

Tableau 6 : Rendements moyens par unité de surface (en dt/ha)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Blé panifiable d'automne	60.0	57.7	62.5	58.1	53.6	62.7	60.7	44.3	61.4	57.2
Blé panifiable de printemps	50.5	51.0	51.8	49.0	49.1	53.2	49.0	34.8	49.9	40.7
Blé fourrager	71.1	64.8	77.1	65.8	64.3	72.4	67.0	47.3	72.0	63.2
Seigle	63.6	61.0	66.1	59.2	55.1	67.2	61.8	42.4	62.0	54.4
Epeautre	37.9	38.9	44.4	37.4	37.8	43.4	36.0	30.3	40.8	40.5
Méteil de cér. panifiables	63.6	61.1	66.0	57.7	52.9	53.6	51.9	42.4	62.0	54.5
Orge d'automne	64.9	60.5	65.3	65.3	58.8	74.8	70.0	56.4	73.9	65.5
Orge de printemps	51.1	51.8	52.4	53.3	39.5	62.6	57.0	36.9	52.8	42.6
Triticale	60.7	56.8	63.9	58.5	55.1	61.0	60.5	41.5	59.5	59.4
Avoine	55.0	49.9	51.8	53.4	47.4	53.1	49.0	42.2	53.8	50.7
Maïs grains ^①	104.1	94.3	114.7	108.4	100.9	107.8	89.9	101.9	113.0	97.7
Méteil de cér. fourragères	50.9	51.9	59.5	53.3	39.2	64.1	57.6	42.3	52.8	50.4
Pois protéagineux	39.1	41.7	40.3	37.8	34.0	37.4	34.5	19.8	34.4	32.1
Féverole	32.0	31.0	36.9	31.0	25.7	29.0	26.5	26.2	29.1	26.1
Colza	31.3	31.1	33.3	31.2	32.6	40.5	37.1	34.3	38.0	33.9
Tournesol	32.3	29.8	29.8	26.2	21.8	24.6	21.4	26.6	32.0	30.6
Soja	27.1	28.3	29.4	28.1	25.3	25.9	23.6	25.5	31.9	20.6

① : nouvelle méthode de calcul dès 2011

* provisoire

Source : USP et swiss granum

Tableau 7 : Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 «céréales panifiables» en tonnes

Trimestre	Blé	Seigle	Epeautre	Engrain/ Amidonnié	Autres	Total
Total 2005	23'445	1'246	3'258	409	31	28'389
Total 2006	49'847	1'610	4'560	224	41	56'282
Total 2007	72'074	3'892	6'430	987	22	83'405
Total 2008	79'074	2'716	5'402	435	13	87'640
Total 2009	61'379	2'261	6'326	25	9	70'000
Total 2010	57'894	1'977	3'961	0	0	63'832
Total 2011	64'942	1'293	3'662	94	3	69'994
Total 2012	62'418	1'424	4'914	1'242	2	70'000
Total 2013	62'769	2'366	3'012	1'841	7	69'995
Total 2014	61'885	1'943	4'416	1'746	2	69'992
Total 2015	74'167	3'129	12'612	76	16	90'000
1er trimestre 2016	15'784	755	3'451	7	3	20'000
2ème trimestre 2016	15'924	535	3'533	2	6	20'000
3ème trimestre 2016	14'508	205	245	10	32	15'000
4ème trimestre 2016	12'662	51	2'263		24	15'000
Total 2016	58'878	1'546	9'492	19	65	70'000
1er trimestre 2017	42'438	739	6'682	48	93	50'000
2ème trimestre 2017	17'215	472	2'299	8	7	20'001
3ème trimestre 2017	12'248	120	2'240	1	26	14'635
4ème trimestre 2017	13'032	760	1'126	23	57	14'998
Total 2017	84'933	2'091	12'347	80	183	99'634
1er trimestre 2018	15'049	627	1'964	28	38	17'706
2ème trimestre 2018	11'817	26	441	1	7	12'292
3ème trimestre 2018	8'354	76	2'740	23	48	11'241
4ème trimestre 2018	12'395	433	2'481	74	124	15'507
Total 2018	47'615	1'162	7'626	126	217	56'746
1er trimestre 2019	5'876	1'050	1'071	1	175	8'173
2ème trimestre 2019	6'102	166	2'273	1	101	8'643
Total 2019	11'978	1'216	3'344	2	276	16'816

Source : OFAG

Tableau 8 : Quantités d'oléagineux attribuées et des contrats en tonnes

Cantons	Colza				Tournesol				Soja			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
AG	7'570	9'438	9'527	9'898	919	849	924	691	332	297	367	229
BE	7'336	10'248	10'760	11'807	1'719	1'544	1'893	1'288	63	89	98	161
BS/BL	1'137	1'519	1'521	1'724	29	32	16	8	254	236	252	112
FR	5'523	6'778	7'166	7'472	745	732	985	845	68	61	67	43
GE	2'740	3'261	3'382	3'665	1'850	1'758	1'570	914	1'054	978	1'268	893
GL	-	-	17	23	-	-	-	-	-	-	-	-
GR	277	304	282	268	-	-	-	-	8	11	10	-
JU	3'245	3'893	3'978	4'057	289	233	322	217	77	23	62	15
LU	3'508	4'665	4'965	5'138	47	48	90	52	67	58	54	81
NE	1'552	1'891	1'866	2'025	150	133	108	50	73	78	76	43
SG	216	345	313	403	32	10	13	20	45	44	32	16
SH	4'744	5'592	5'616	6'111	1'471	1'438	1'556	1'083	267	243	230	179
SO	2'393	2'931	3'078	3'326	556	513	584	440	173	195	225	191
SZ	33	52	53	68	-	-	-	-	-	-	-	-
TG	3'547	4'791	5'004	5'508	1'108	1'125	1'309	955	206	220	204	106
TI	-	-	-	-	65	67	59	44	219	251	234	196
VD	23'024	26'540	26'751	27'575	6'131	5'760	6'582	4'566	971	943	986	810
VS	21	23	75	143	60	56	31	30	45	39	79	39
ZG	250	314	355	384	-	-	-	5	6	7	6	-
ZH	6'725	8'535	8'710	9'248	1'933	1'848	2'082	1'632	955	1'030	1'008	812
FL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	73'840	91'120	93'419	98'843	17'104	16'146	18'124	12'840	4'883	4'803	5'258	3'926
Quantités du contrat-cadre (SwissOlio) et des autres contrats (soja fourrager)												
Secteur alimentaire	80'000	90'000	93'500	106'000	18'000	18'000	18'000	9'700	1'500	-	-	-
Secteur fourrager	-	-	-	-	-	-	-	-	3'500	5'600	5'150	6'150

Ces cultures ne sont pas cultivées dans les cantons suivants: AR/AI, OW/NW et UR.

Sources : FSPC et SwissOlio.

Tableau 9 : Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de:													
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.055	0.055	0.055
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.035	0.045	0.045
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11	0.12	0.12
Total céréales panifiables ①	0.77	0.77	0.77	0.67	0.92	0.92	0.92	0.92	0.82	0.92	0.98	2.80	4.80
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.60	0.60	0.60	0.50	0.75	0.75	0.75	0.75	0.65	0.75	0.82	2.63	4.63
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total céréales fourragères	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11	0.12	0.12
Total colza	0.66	1.66	1.62	1.63	1.63	1.63	1.62	1.62	1.62	1.62	1.61	1.62	1.62
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R & D</i>	-	-	-	0.01	0.01	0.01	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total tournesol	0.16	1.16	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.11	1.12	1.12
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total soja et lin	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11	0.12	0.12
Total protéagineux	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11	0.12	0.12

①: Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

Source : FSPC

Tableau 10 : Importations de céréales en tonnes

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouv.	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018 (prov.)
Blé tendre	1001.9011-.9090	1001.9100-.9990	168'265	124'136	250'944	331'910	417'808	458'901	370'074
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			78'103	77'031	109'357	136'555	115'444	145'488	98'293
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			89'873	45'475	141'382	183'508	273'333	282'108	242'011
Blé dur	1001.1011-1090	1001.1100-1990	130'657	78'372	85'071	65'375	66'982	68'628	64'661
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			130'550	78'371	81'773	65'354	66'973	68'541	64'595
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			104	0	3'262	0	0	32	0
Seigle	1002.0011-0090	1002.1000-9090	10'435	2'779	4'719	4'976	2'780	2'834	1'776
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'234	1'565	2'050	3'322	1'648	2'107	1'211
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			5'335	754	2'141	992	722	266	146
Orge	1003.0010-0090	1003.1000-9090	74'732	14'067	71'357	68'988	34'153	74'750	29'801
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			9'051	12'260	8'558	8'996	8'027	9'440	8'353
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			65'444	1'431	62'441	59'645	25'719	65'024	21'166
Triticale	1008.9013-9039	1008.6010-6090	192	26	559	459	333	467	330
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			0	25	0	203	48	50	291
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			190	0	552	254	243	414	33
Avoine	1004.0010-0090	1004.1000-9090	45'863	47'407	56'391	48'582	50'128	48'915	53'050
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			36'982	21'221	24'092	28'996	24'204	25'563	25'807
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			8'851	26'152	32'285	19'511	25'807	23'179	27'088
Maïs grains	1005.1000-9090	1005.1000-9090	24'981	76'145	96'419	131'495	165'869	155'640	132'119
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			8'250	6'971	3'696	4'928	7'147	5'008	5'196
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			15'218	67'466	91'137	124'343	156'750	149'226	125'582
Riz	1006.1020-4090	1006.1000-4090	75'257	93'301	113'001	126'011	134'693	120'470	112'627
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			47'158	49'276	44'798	55'883	53'257	50'285	52'299
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			28'099	44'025	68'203	70'053	81'387	70'119	60'271
Autres céréales	1007...+1008. 1010-.5090, .9010-.9090	1007...+1008. 1000-.5090, .9010-.9090	12'377	6'452	4'053	3'875	5'209	3'377	4'536
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'235	3'264	2'657	2'789	4'068	2'552	3'203
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			7'957	3'186	1'370	1'028	1'075	777	1'295
Total céréales		Valable depuis l.1.2012	542'759	442'686	682'513	781'671	877'955	933'982	768'974
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>	318'563		249'982	276'981	307'026	280'816	309'034	259'248	
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>	221'071		188'490	402'773	459'334	565'036	591'145	477'592	
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>	3'125		4'214	2'759	15'311	32'103	33'803	32'134	

Source : swiss granum. swissimpex

Tableau II : Importations de supports protéiques et d'oléagineux en tonnes

	N° de tarif	2000	2005	2015	2017	2018 (prov.)
Total protéagineux à fins fourragères		22'083	11'055	14'592	11'354	10'844
dont pois protéagineux	0713.1011, 1091	22'016	10'839	13'873	10'843	10'357
dont féverole	0713.5012, 5091	67	215	719	511	487
Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères *		97'966	188'206	362'383	347'092	329'454
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	90'624	178'803	273'285	272'015	259'174
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010	-	-	-	-	-
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	474	283	1'608	414	395
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	419	15	16'771	17'554	18'078
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	6'441	9'058	70'694	57'010	51'658
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	9	47	25	99	149
Total autres protéines végétales à fins fourragères		67'693	71'047	117'616	111'818	125'200
dont levures	2102.1091, 2011	6'033	5'916	2'653	1'342	1'967
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	23'191	15'078	4'168	3'902	3'354
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	37'649	43'990	47'621	42'785	56'045
dont autres subst. protéiniques	0713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9021, 9081, 2102.2021, 2303.2010, 3010	820	6'063	63'174	63'789	63'834
Total oléagineux (ces 3 espèces)		128'720	64'296	21'567	27'908	28'643
Colza	1205.1010-9069	2'822	6'217	4'040	7'416	4'883
Tournesol	1206.0010-0069	16'480	9'457	4'439	6'988	9'108
Soja	1201.1000-9099	109'418	48'622	13'088	13'504	14'652
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	2'903	1'123	1'430	969	1'420
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	30'428	39'288	7'893	8'598	9'686
Total huiles (ces 3 espèces)		32'971	48'087	55'591	55'500	53'463
Huile de colza	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	1'929	5'031	5'133	8'079	11'360
Huile de tournesol	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	30'422	42'369	49'547	46'988	41'684
Huile de soja	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	621	687	911	433	419

* Coproduits issus de la transformation d'oléagineux

Source: Administration fédérale des douanes / swiss granum